

www.e-rara.ch

**Histoire de l'Eglise vaudoise depuis son origine et des Vaudois du
Piémont jusqu'à nos jours**

Monastier, Antoine

Lausanne, 1847

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 27486

Persistent Link: <http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-65543>

Supplément a l'histoire des Vaudois. Chapitre XXVIII.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

SUPPLÉMENT

L'HISTOIRE DES VAUDOIS.

CHAPITRE XXVIII.

ÉMANCIPATION CIVILE ET POLITIQUE DES VAUDOIS.

Effets produits par la visite de Charles-Albert aux Vallées. — Grand mouvement des esprits en Italie. — Loi sur les communes et les provinces. — L'émancipation des Vaudois désirée, demandée dans des réunions libérales. — Et surtout par la pétition du marquis d'Azeglio. — Autres démarches. — Promulgation d'une Constitution qui ne fait point mention des Vaudois. — Leurs craintes. — Edit d'émancipation civile et politique des Vaudois. — Il n'est rien touché à leur position religieuse. — Impression produite aux Vallées, à Pignerol, à Turin. — Grande fête nationale à Turin. — M^{gr} Charvaz renonce à son évêché. — Marques de la reconnaissance des Vaudois. — Que penser de leur position religieuse? — Décision du synode sur l'emploi de la langue italienne. — Conseils du général Beckwith.

Les événements ont justifié les espérances des Vaudois qui entrevirent dans la présence de Charles-Albert aux Vallées, le 24 septembre 1844, l'aurore d'une ère nouvelle de confiance réciproque et de sage liberté. En ce jour mémorable (voir t. II, p. 216) où l'évêque de Pignerol, M^{gr} Charvaz, avait cru lier le roi à ses projets de prosélytisme et accabler les habitants des Vallées par la vue de son triomphe, il parut évident à chacun que Charles-Albert avait pris à tâche de produire une impression entièrement opposée,

celle de rassurer ses fidèles Vaudois sur le but de son voyage, d'éloigner de leur esprit tout soupçon de connivence avec l'évêque et les moines du couvent missionnaire de la Tour, et de donner à cette portion si intéressante de ses sujets une preuve de confiance qui ne leur laissât plus aucun doute sur son estime et son amour.

Quand on eut appris sa réponse à ses officiers inquiets pour sa sûreté : « Je n'ai pas besoin de garde au milieu des Vaudois ; » quand on le vit traverser seul, à pied, leurs rangs serrés, se présenter sans escorte au milieu de leurs milices armées, accueillir la Table avec distinction, honorer de la croix de Saint-Lazare un protestant, en sa qualité de syndic de la Tour, distribuer des aumônes par égale portion aux pauvres des deux confessions et ordonner l'érection d'un monument de sa visite, on ne put douter, ni de la confiance personnelle qu'il avait dans les Vaudois, ni de son intention de la rendre publique et manifeste. En effet, par cette visite où il avait laissé lire dans son cœur, il avait non-seulement dissipé l'inquiétude de toutes les âmes, il y avait encore fait naître de douces espérances. Bien plus, il avait relevé cette population dans l'estime générale, en se livrant à elle avec un abandon, une confiance qu'il n'aurait montrée, au même degré, qu'à un petit nombre de ses villes ou de ses provinces, et qu'il n'aurait jamais pensé à lui témoigner si elle n'avait pas joui depuis longtemps de toute sa sympathie.

Plus d'une fois, en effet, le roi avait dit aux députations vaudoises, reçues à son audience, « qu'il les aimait autant » que tous ses autres sujets et qu'il se considérait comme » leur père et leur protecteur ; qu'il désirait les élever peu » à peu à une condition plus conforme à leurs désirs, autant du moins que le lui permettraient les convenances et

» les temps difficiles. » (Voir *I Valdesi, Cenni istorici*, per AMEDEO BERT, p. 273.)

Assurément, c'est à cette réhabilitation des Vaudois dans l'opinion publique que le roi avait voulu travailler ce jour-là, et en cédant à ce mouvement généreux, il avait réellement préparé leur émancipation. — Oui, leur émancipation venait d'être en quelque sorte proclamée ; car les faits disent souvent plus que les paroles. Le moment de l'inscrire dans la législation pouvait tarder encore, parce que l'opinion publique, cette conseillère exigeante des trônes, n'était point encore à la hauteur de l'intelligence royale.... Mais quelle n'est pas l'influence de l'exemple, surtout quand c'est un roi qui le donne, et encore en faveur d'une cause juste ? Tôt ou tard la confiance et l'estime que Charles-Albert avait témoignées aux Vaudois devaient porter leurs fruits. Les partisans de l'oppression le pressentirent immédiatement. On prétend que l'évêque Charvaz, qui avait fondé tant d'espérances pour le succès de son entreprise missionnaire, sur la présence du roi à l'inauguration du couvent de la Tour, retourna très-abattu à Pignerol, quand il eut été témoin de la sympathie du roi pour les Vaudois et qu'il eut entendu leurs *vivat* joyeux et répétés. Le relief donné à leur moralité et à leur fidélité rehaussait sensiblement leur considération dans le pays et appelait sur eux l'attention bienveillante des populations qui les avaient jusqu'alors ignorés ou méconnus.

Toutefois, disons-le, ce fait ne changeait en aucune manière la position légalement inférieure des Vaudois ; l'estime que le roi leur avait montrée, imposait peut-être quelque retenue aux efforts constants de la camarilla ou comité occulte qui avait demandé si souvent des mesures restrictives contre eux ; mais elle laissait subsister le texte même

des édits sur lesquels leurs ennemis appuyaient leurs démarches. On pouvait toujours craindre que le fanatisme romain, profitant habilement de quelque événement favorable à ses projets, n'arrachât au roi quelque mesure regrettable. Les années précédentes, on avait eu plusieurs fois la preuve que la bienveillance royale ne pouvait pas toujours résister aux suggestions et aux instances du comité occulte, et que si elle réussissait à en adoucir les rigueurs, elle ne pouvait toutefois en arrêter tous les effets. On sentait donc et on se disait, qu'aussi longtemps que les lois exceptionnelles qui réglaient l'état civil et religieux des Vaudois, ne seraient point modifiées, le résultat obtenu était contestable et la situation précaire. Comme aussi il ne fallait qu'une circonstance heureuse pour déterminer la volonté royale à proclamer l'abolition des anciennes restrictions. L'occasion s'en présenta bientôt.

Un désir de réforme civile et politique s'empara de l'Italie à l'ouïe des premiers actes du gouvernement du nouveau pape, Pie IX, monté sur le siège pontifical en juin 1846. Aux cris de joie poussés par les Romains à l'ouïe de l'amnistie accordée à tous les condamnés politiques, si nombreux sous le pontificat de Grégoire XVI, la reconnaissance enthousiaste des Italiens bénit le nom de Pie IX et demanda de semblables faveurs à tous ses princes. Les paroles si naïves du peuple de la ville éternelle au prêtre dont le front est ceint de la triple couronne : *Courage, Saint Père ! courage !* portées par l'écho de la sympathie le long de l'Appennin jusqu'aux extrêmes limites de la Péninsule, retentirent aux portes des palais comme un appel de la souffrance à la générosité et à la justice des arbitres du sort des peuples. L'admission des laïques dans les conseils du gouvernement pontifical, innovation aussi légitime et naturelle qu'inouïe,

au centre du despotisme clérical, et la promesse de réformes diverses, firent entrevoir à la vive imagination italienne la fin d'abus séculaires et l'aurore d'une ère nouvelle de justice et de liberté. Ainsi que le grand-duc de Toscane, prince libéral et ami du peuple, le roi de Sardaigne entra généreusement et courageusement dans la voie des réformes par la loi du 29 novembre 1847, sur les provinces et sur les communes, loi importante qui, en donnant aux communes et aux provinces une organisation régulière et libérale, fondait la réforme politique sur sa vraie base, sur le perfectionnement des institutions civiles et qui, en statuant que les conseils provinciaux se recruteraient des membres de ceux des communes, assurait aux hommes éclairés et habiles des plus petites localités, la facilité de parvenir aux emplois supérieurs s'ils en étaient dignes.

Cette loi mettait fin aux abus criants qui présidaient à l'administration des Vallées, où l'on voyait souvent des syndics incapables et un conseil en majorité catholique, imposés à une commune presque entièrement composée de Vaudois. La joie fut grande aux Vallées, à la lecture d'une loi aussi libérale. Cependant, si elle donnait de la sécurité, quant à l'administration communale; si elle laissait entrevoir en perspective la possibilité d'avancement aux administrateurs communaux qui se distingueraient, elle n'obviah point à tous les maux résultant du régime exceptionnel suivi à l'égard des Vaudois; elle ne les libérait point de l'incapacité civile et politique dont la loi les frappait hors de leurs Vallées; elle ne leur assurait point spécialement les droits de citoyens dans toute l'étendue de la monarchie, ni l'accès à toutes les carrières. Leur émancipation civile et politique n'était pas même encore un sujet de discussion.

Mais le vent des idées libérales qui soufflait en Italie,

apportait de Rome et de Florence, un vœu ardemment exprimé, celui de l'émancipation des Juifs auquel la charité du marquis d'Azeglio associa à l'instant celui de l'émancipation des Vaudois. — A la voix éloquente de la morale chrétienne se joint le cri puissant de l'intérêt politique. La presse ouvre ses colonnes à des apologies chaleureuses, à des démonstrations de la justice et de l'opportunité du grand acte de justice qu'on réclame, tandis que des discours pathétiques et prononcés dans des assemblées populaires, ou au sein des sociétés libérales, et des toasts dans des banquets (1), gagnent à la cause de nombreux partisans.

On ne paraît plus redouter la désapprobation du clergé, soit qu'on estime pouvoir se passer de son concours, soit qu'on ait l'espérance d'obtenir celui de ses membres les plus éclairés. Toujours est-il que, dans la ville épiscopale de Pignerol, où M^{gr} Charvaz a vomé contre les Vaudois les torrents de sa haine, où il a imprimé ses écrits envenimés, l'avocat Audifredi ose prendre leur défense, dans un grand banquet, devant un public nombreux : « Vingt mille de nos » frères, s'écrie-t-il, se voient relégués et isolés entre deux » torrents dans nos Vallées d'ailleurs enchanteresses. Ces hommes sont cultivés, laborieux, vigoureux et intelligents à » l'égal des autres Italiens ; au prix de grands sacrifices, ils » instruisent leurs fils à de généreux sentiments ; mais, quoi-

(1) Par exemple, le congrès agraire du Piémont, réuni le 25 août 1847 à Briquevâs, à l'entrée de la vallée de Luserne, envoya l'un de ses comités visiter avec soin le collège de la Tour et recueillit des renseignements précis sur l'état des écoles des Vallées. Pleinement satisfait du rapport détaillé de son comité, le congrès agraire témoigna son entière satisfaction sur le développement de l'instruction publique aux Vallées, écrivit une lettre flatteuse aux professeurs du collège, et rendit hommage aux services signalés du général Beckwith, promoteur des améliorations récentes.

» que assujettis aux mêmes charges, ils ne jouissent pas des
» droits des autres citoyens. C'est donc à nous, leurs frères
» les plus voisins, à faire des vœux pour que les deux tor-
» rents ne soient plus des barrières qui les séparent de la
» société universelle, à demander que la patrie soit pour
» eux une mère et non une marâtre, et que, puisque leurs
» bras sont réputés habiles à la défendre, leur intelligence
» soit aussi reconnue apte à l'éclairer et à travailler à son
» bonheur. Vive l'émancipation des Vaudois ! » A ces mots
généreux, la voix d'Audifredi est couverte par un long
applaudissement de tous les convives.

C'est ainsi encore que, dans un banquet donné par le commerce, à Turin, et auquel six cent vingt personnes prirent part, le 27 décembre 1847, l'une d'elles monta à la tribune, et au milieu d'un tonnerre d'acclamations, porta un toast : A la liberté ! à l'émancipation des protestants et des Israélites ! au progrès réel ! (Voir *I Valdesi....*, par BERR, p. 331.)

Entre tous les témoignages d'intérêt actif et fraternel, donnés en Piémont aux cultes opprimés, il n'en est pas de plus digne d'une mention honorable et de la reconnaissance des intéressés, que les efforts et les démarches du marquis Robert d'Azeglio auprès des personnages influents, savants, magistrats et hommes d'église pour obtenir leur concours et la signature d'une requête au roi en faveur de l'émancipation projetée. Homme aussi éminent par le caractère que par la naissance, aussi distingué par ses connaissances que par la largeur de ses vues, aimé et estimé de Charles-Albert autant que des hommes supérieurs qui avaient pu apprécier son zèle pour l'amélioration de l'instruction publique, le noble marquis, en prenant en main la grande cause de l'émancipation des Vaudois et des Juifs, se fit l'interprète de la charité. C'est

au nom de la religion qu'il demanda que le grand précepte de l'amour du prochain ne fût plus foulé aux pieds par des lois barbares, mais qu'il reçût enfin son application par l'assimilation de la condition civile des Vaudois et des Juifs à celle des autres sujets du royaume (1). Aucun prélat ne

(1) La requête du marquis d'Azeglio nous paraît digne d'être conservée. Nous la donnons en entier. — « Sire ! au moment où les réformes » législatives, accomplies par Votre Majesté, remplissent de joie et de » reconnaissance tous vos sujets, les soussignés, animés du sentiment » d'une fraternité universelle (catholique), ont résolu de déposer au » pied du trône leurs vœux fervents et de manifester avec un respect » filial le seul sentiment pénible qui, dans cet heureux jour, trouble le » contentement général. Une partie nombreuse de la famille nationale, » les juifs et les protestants, sont encore exclus du grand bienfait qui » améliore la condition civile de vos peuples.

» Sachant, Sire, combien votre cœur est profondément pénétré des » maximes de notre religion qui embrasse dans sa charité universelle les » hommes de toutes les croyances, nous venons implorer avec confiance » la compassion chrétienne du père commun en faveur des frères mal- » heureux pour qui subsistent encore les rigueurs inexorables et les » interdictions que la barbarie des siècles passés a fait peser sur eux, » parce qu'on a déplorablement négligé d'observer jusqu'à ce jour le » plus sublime des préceptes que la charité de Dieu a prescrits à la » famille humaine.

» Que l'âme chrétienne de Votre Majesté s'émeuve, en cette heure » de félicité nationale, à la pensée qu'un si grand nombre de vos sujets » sont exclus du bénéfice des lois générales (communes), et qu'elle » tourne vers eux un regard de bonté paternelle ; en sorte que, sous le » gouvernement éclairé que Votre Majesté accorde à ses peuples, la » diversité de croyances religieuses cesse d'occasionner des dommages » et des souffrances à ceux qui trouvent dans ces croyances la lu- » mière de l'esprit, la sauvegarde des mœurs et un guide pour les » conduire. L'expérience du passé nous enseigne combien il est insensé » et inutile d'opposer la violence matérielle à la conviction de l'esprit et » d'entreprendre par la persécution la conversion du prochain.

» En déposant au pied du trône l'expression de ce sentiment qui » nous est inspiré par la foi que nous professons, nous nous estimons » heureux de pouvoir déclarer à Votre Majesté, que le vœu que nous

consentit, il est vrai, à appuyer de sa signature cette requête chrétienne. Quatre évêques seulement, des douze auxquels le noble marquis soumit son dessein avec prière de le soutenir, reconnurent l'excellence des principes sur lesquels les pétitionnaires se fondaient; mais ils s'en tinrent à cet aveu. Les autres, à ce qu'il paraît, le désapprouvèrent plus ou moins.

Mais, grâces en soient rendues à Dieu! plus de six cents personnes signèrent la requête de Robert d'Azeglio; c'étaient des prêtres en grand nombre du clergé de Turin et des provinces, des professeurs renommés, d'autres hommes éclairés et respectables, des littérateurs, des artistes, des négociants estimés et de nobles noms qui remplirent ample-

» manifestons est conforme à celui des plus savants théologiens et des
 » membres les plus respectables du clergé qui, en sa qualité de premier
 » dépositaire de la doctrine de Jésus-Christ, reconnaissent dans l'éman-
 » cipation des juifs et des protestants, non-seulement un acte de bien-
 » veillance, mais une obligation catholique, celle de ne pas observer
 » seulement en apparence, comme on l'a fait depuis dix-huit siècles et
 » demi, mais en réalité, le commandement d'aimer et de traiter comme
 » nous-mêmes le prochain dont font partie les deux communions.

» Nous sommes persuadés, Sire, que quand l'activité, la capacité, la
 » richesse, les facultés de tant de nos frères seront rendues aux affaires;
 » que quand ils pourront remplir des fonctions élevées, posséder légale-
 » ment des propriétés territoriales; que quand enfin ils trouveront une
 » patrie dans le pays où ils sont nés, et dans le corps social une famille,
 » alors aussi d'un même cœur, se sentant plus entièrement unis à nous
 » par le lien de la nationalité, ils se serreront autour du trône de Votre
 » Majesté, pleins de confiance en la glorieuse Maison de Savoie et dans
 » les grandes destinées de son avenir.

Turin, le 23 décembre 1847.

Signés : ROBERTO D'AZEGLIO

Et six cents (et plus) citoyens.

(Voir *I Valdesi*...., par Am. BERT, pag. 459.)

Et pour les noms la tête du volume.

ment la lacune laissée par l'absence du haut clergé. Honneur à leur vertu et bénédiction sur leurs personnes !

La Table vaudoise fit aussi parvenir ses vœux au monarque bien-aimé qu'elle avait tout lieu de croire favorable à la réforme des abus et à l'émancipation de ses fidèles sujets des Vallées. Enfin, sur la demande adressée par le comité vaudois de Londres au gouvernement de Sa Majesté la reine d'Angleterre, il paraît que le résident anglais à Turin reçut de sa cour l'ordre d'appuyer ces manifestations.

En rencontrant tant de sympathies dans toutes les classes, en voyant tant d'efforts réunis pour amener le triomphe de leur cause, en considérant enfin qu'elle était toute gagnée dans le cœur généreux de celui qui devait en décider, les Vaudois se laissaient aller aux plus douces espérances. Le 13 novembre 1847, l'ambassadeur d'Angleterre écrivait confidentiellement à son chapelain, le pasteur de l'église vaudoise de Turin : « Que les Vaudois étaient sur le point » de participer aussi avec leurs autres concitoyens aux » bienfaits royaux qui seraient pour eux des gages d'un meilleur avenir. » (Voir *I Valdesi...*, par A. BERT.)

Toutefois, les Vaudois devaient faire encore une fois l'expérience, avant leur émancipation, que le parti qu'il fallait vaincre pour l'obtenir, ne cédait qu'à regret, et s'efforçait encore, dans sa défaite, de diminuer l'importance des concessions réclamées, d'amoindrir l'étendue des droits revendiqués. On peut même croire qu'il avait remporté un avantage. Car la constitution (statuto), promulguée le 8 février 1848, ce don d'un roi libéral à ses peuples, cet acte suprême qui mettait les sujets de l'ancienne monarchie absolue en possession de droits civils et politiques incontestables, ne renfermait aucune disposition de laquelle on pût conclure que le régime oppressif, sous lequel les lois allaient main-

tenir les Vaudois, était supprimé ou seulement modifié. N'étant point nommés, ils étaient exceptés du bienfait des faveurs royales, puisqu'ils n'avaient jamais été assimilés aux sujets catholiques romains, qui seuls étaient considérés comme partie intégrante du royaume. Le seul article qui les concernât, sans les nommer, celui qui réglait le culte, après avoir déclaré *la religion catholique, apostolique et romaine dominante*, disait que *les autres cultes étaient tolérés conformément aux lois*. Or, comme en ce qui concernait les Vaudois, les mêmes lois qui réglaient leur culte les privaient d'un grand nombre d'avantages civils reconnus à tout catholique romain, il résultait rigoureusement de cette expression de simple *tolérance conformément aux lois*, que les Vaudois restaient exclus du droit commun. Était-ce donc là le résultat auquel devaient aboutir les témoignages d'estime et de confiance particulière donnés par Charles-Albert à ses sujets vaudois ? Les sentiments généreux exprimés par l'élite du peuple, la noble et pieuse requête du marquis d'Azeglio et de ses amis, et les vœux ardents des Vaudois, exprimés depuis des siècles, avaient-ils été méconnus ? On le crut, et un cri de douleur s'échappa de la bouche des Vaudois et de tous ceux qui leur voulaient du bien.

Si les Vaudois se fussent montrés indignes ou incapables, on eût compris l'exception dont ils étaient l'objet. Mais loin de là ; les intendants civils de la province de Pignerol, dans le ressort de laquelle sont les Vallées, avaient généralement rendu justice à leur intelligence ainsi qu'à leur fidélité. Et l'avocat général, en fonctions à l'époque que nous avons atteinte, comte Sclopis, disait qu'en compulsant les cartons du gouvernement durant un espace de plus de cent ans, on pouvait démontrer qu'aucune population de l'Etat ne saurait être comparée à celle des Vallées pour la moralité

et les vertus privées. (Voir *I. Valdesi...*, par A. BERT, p. 335.)

De justes plaintes parvinrent-elles jusqu'au trône, et crut-on devoir réparer un oubli, ou bien n'y avait-il eu que retard dans la publication des actes du gouvernement? C'est ce que nous ne saurions dire. Mais enfin, oui enfin, après tant de siècles de persécutions et de souffrances cachées, sous un régime exceptionnel, l'émancipation civile et politique fut proclamée. Le 24 février 1848, la *Gazette Piémontaise*, journal du gouvernement, paraissant à Turin, mit fin à toutes les incertitudes en annonçant que le lendemain seraient publiées les lettres patentes de l'émancipation des Vaudois. Elles le furent en effet le jour suivant. Elles portaient la date du 17 février 1848, et renfermaient ce qui suit : « Charles-Albert, par la grâce de Dieu, roi, etc. — » Prenant en considération la fidélité et les bons sentiments » des populations vaudoises, nos royaux prédécesseurs ont » graduellement, et par des mesures successives, abrogé » en partie ou adouci les lois qui restreignaient anciennement leur capacité civile. Et nous aussi, suivant leurs » traces, nous avons concédé à nos susdits sujets de plus » amples facilités en leur accordant même de fréquentes et » larges dispenses de l'observation des lois. » Maintenant que, par l'extinction des motifs qui avaient » dicté ces restrictions, on peut compléter en leur faveur » le système déjà progressivement adopté, nous avons pris » de bon cœur la résolution de les faire jouir de tous les » avantages conciliables avec les maximes de notre législation. C'est pourquoi, en connaissance de cause et de notre » autorité royale, et sur l'avis de notre conseil, par les présentes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : » Les Vaudois sont admis à jouir de tous les droits civils

» et politiques de nos sujets, à fréquenter les écoles dans
 » les universités ou en dehors de celles-ci, et à obtenir les
 » grades académiques.

» Cependant, rien n'est innové quant à l'exercice de leur
 » culte et à toute école dirigée par eux.

» Nous dérogeons à toutes les lois contraires aux présen-
 » tes ; nous ordonnons à nos sénats et à la chambre des
 » comptes de les enregistrer, et à quiconque il appartient,
 » de les observer et de les faire observer, voulant qu'elles
 » soient inscrites dans le Recueil des actes du Gouvernement.

» Signé : CHARLES-ALBERT.

» Signés : AVET, DE REVEL, DE COLLEGNO, BORELLI. »

Par cet acte de justice royale et par l'article de la Constitution qui établit que les cultes non romains sont *tolérés conformément aux lois*, les Vaudois ont obtenu de Charles-Albert des droits civils égaux à ceux de tous les autres sujets, c'est-à-dire, tout ce qu'ils pouvaient demander sur ce point ; mais, en fait de garanties religieuses, ils n'ont obtenu qu'une simple tolérance, ce qui est peu sans doute, mais ce qui est tout ce que pouvait accorder le gouvernement d'un état étroitement uni à l'Eglise romaine. Reconnaître franchement les droits de la pensée et de la conscience religieuse, par exemple, celui de proclamer la vérité telle qu'on l'a conçue, d'exprimer sa foi dans des assemblées publiques ou par des écrits, par des écoles, est un principe, incompatible avec la concession d'une prérogative à une église quelconque à laquelle on accorde, par le fait de l'union, un droit de tutelle sur les peuples et même une action régulière sur l'Etat en tant que composé d'individus appartenant à l'Eglise privilégiée. Une telle largeur de vues

est incompatible surtout avec le principe d'autorité en matière de foi et de culte, et même de gouvernement civil que soutient l'Eglise romaine qui impose une doctrine à ses membres, refusant jusqu'au droit de la discuter et de ne s'y associer que librement. Peu de nations (1) ont assez d'amour pour la vérité ou de respect pour la liberté des consciences pour abandonner l'ancienne union de l'Eglise et de l'Etat, et pour remettre à la vérité même, en la personne de ses sectateurs, le soin de la défendre contre le mensonge ou l'erreur, et de la faire triompher en établissant la forme d'église et les institutions les plus avantageuses à ses membres et aux peuples qu'elle protégerait de son ombre sanctifiante. Nous ne nous étonnons donc pas, bien que nous en soyons affligés pour l'honneur de l'humanité, ou plutôt de la chrétienté, que le gouvernement sarde, encore enveloppé dans les langes du papisme, n'ait pu accorder qu'une simple tolérance à une Eglise qui, depuis des siècles, a triomphé des efforts de l'oppression par la seule force que lui communiquait sa foi en la vérité évangélique, sa soumission à la Parole évangélique.

Aucun bienfait n'est cependant à dédaigner, le chrétien voit en chacun d'eux un témoignage de l'amour de son Père céleste; ils sont pour lui un encouragement donné à sa foi. Les Vaudois accueillirent donc la nouvelle de leur émancipation incomplète avec des transports d'une joie pleine de gratitude envers Dieu, cause première de tout bien, et envers leur roi bien-aimé, qui avait enfin, et sur un point,

(1) Au moment de l'émancipation des Vaudois, les Etats-Unis en Amérique, et la Belgique en Europe, avaient seuls admis la liberté et l'égalité des cultes chrétiens dans l'Etat. En Suisse, le canton de Vaud persécutait l'Eglise libre. Des-lors la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat a fait des progrès.

accompli sa promesse. La grande nouvelle, si désirée, si impatiemment attendue, arriva dans le milieu du jour, vendredi 25 février (1848) au marché de Luserne, où les Vaudois de cette vallée se rendent habituellement en grand nombre pour leurs affaires. En un instant, elle eut retenti à toutes les oreilles, et dès-lors elle ne tarit plus de tout le jour dans la bouche des uns et des autres. Le marché fut en quelque sorte interrompu : c'étaient des cris de joie, des *vivat*, des félicitations réciproques, des serremens de mains, des embrassements, des pleurs d'attendrissement.

On eut hâte de partir. Le cœur n'était plus aux affaires ; chacun voulait être messager de la bonne nouvelle pour son hameau, pour son vallon, pour les chaumières de son voisinage. Ils se dispersent jeunes et vieux, se hâtant sur les chemins et sur les sentiers des montagnes, ne s'arrêtant que pour communiquer la joie à ceux qu'ils rencontraient. Elle parvint ainsi jusques aux quartiers les plus reculés, et dans les trois Vallées. La nuit venue, tandis que le bourg principal de la Tour s'illuminait instantanément, que même le couvent, demeure des convertisseurs, s'associait aussi, au-dehors du moins, par ses lampions, à la joie de ceux qui échappaient à sa domination, des centaines de feux allumés à toutes les hauteurs reflétaient dans la nuit noire leur brillante clarté sur les pentes et sur les sommets des monts alors couverts de leur splendide manteau de neige. A Pignerol, siège de l'évêque Charvaz, non-seulement la municipalité avait permis aux Vaudois y résidant d'illuminer leurs habitations le même soir, mais encore elle avait invité ses ressortissans, par des affiches aux coins des rues, à s'associer de cette manière à la joie de leurs voisins. A Turin, les hôtels des ambassadeurs d'Angleterre et de Prusse étincelans de feu, ainsi que les demeures des nombreux Vaudois et protestants

de la capitale, apprenaient au grand public la nouvelle que la feuille du gouvernement venait de donner à ses lecteurs. La joie est communicative, celle qui procède de la vue d'un grand acte de justice, d'une réparation due à l'opprimé, comme celle qui naît du plaisir. Le Piémont tressaillit d'allégresse; Turin en particulier s'émut jusque dans les entrailles de la liberté civile accordée à ceux de ses enfants qui avaient le plus souffert de l'oppression. On voyait dans l'émancipation des Vaudois un gage de la sincérité du pouvoir en octroyant la liberté, une garantie de l'impossibilité d'un retour à l'ancien ordre de choses. Les Piémontais catholiques romains, en accueillant dans la famille nationale les Vaudois évangéliques, le firent au nom de la liberté civile et de la fraternité des peuples. Que le spectacle d'une joie si expansive eût été plus beau encore, si le sujet en eût été l'émancipation religieuse des Vaudois; car aucun sentiment n'égale la sympathie découlant de l'amour pour la vérité évangélique: c'est la charité chrétienne. Mais le Piémont, mais l'Italie étaient trop peu pénétrés par l'Évangile pour qu'un si beau fruit pût y mûrir si rapidement. Y mûrira-t-il jamais? Il serait plus que téméraire d'essayer de préciser l'époque de ce dernier triomphe de la vérité et de la charité; mais ce qui ne saurait l'être, à notre sentiment, c'est de l'espérer, c'est de l'attendre. Le récit qui va suivre, en nous faisant toucher au doigt les progrès opérés dans les dispositions des Piémontais actuels, comparés à leurs ancêtres fanatiques, nous justifiera de nourrir l'espérance qu'une fois encore le Piémont et l'Italie pousseront des cris de joie à l'émancipation religieuse des Vaudois.

Le 27 février, les populations de toutes les communes du royaume étaient convoquées à Turin pour exprimer au souverain la reconnaissance nationale et pour célébrer, par une

fête publique, l'inauguration du système constitutionnel en Piémont. Six cents Vaudois avec dix de leurs ministres, représentaient la population des villages des trois Vallées. Dès leur arrivée au Champ-de-Mars, où les colonnes avaient rendez-vous, et où elles préludèrent à la fête, jusqu'à leur dislocation, quelques heures plus tard, nos humbles et honnêtes montagnards, à l'extérieur simple et rustique, furent les objets d'une ovation continue. Les premières salutations amicales qu'ils reçurent furent celles des gens de Carmagnole qu'ils rencontrèrent subitement aux abords de la place, et qui, oubliant d'anciens ressentiments, oui, même les serments de vengeance de leurs pères, s'écrièrent en les voyant : *Vivent nos frères les Vaudois!* (Voir notre tome II, pag. 191.)

Le sort décidait du rang de chaque troupe dans le cortège, mais par une exquise bienveillance, le comité ordonnateur, présidé par le noble marquis d'Azeglio, décida par acclamation, que les Vaudois marcheraient en tête des corporations de la capitale : *Ils ont été assez longtemps les derniers, s'écria-t-on, qu'une fois au moins ils soient les premiers!* En prenant la place que le sort leur avait assignée, les colonnes qui passaient près de la phalange vaudoise et qui la reconnaissaient à l'inscription en caractères d'argent que portait sa grande bannière de velours bleu : *A Charles-Albert, — les Vaudois reconnaissants* (1), faisaient retentir l'air de leurs acclamations redoublées. *Vivent nos frères Vaudois! vivent nos frères les Vaudois recouvrés! vive la fraternité! vive l'émancipation!* Les Génois leur envoyèrent une députation pour les féliciter. Et quand la colonne vaudoise s'ébranla à son

(1) Les Vaudois ont fait hommage de ce drapeau à Sa Majesté qui a daigné l'accepter.

tour pour prendre son rang, et qu'elle passa au milieu du corps des étudiants et de celui des commerçants, on lui tendit les mains de toutes parts, on se jeta au cou des habitants des Vallées en poussant des *vivat* répétés, ainsi que les cris inouïs jusqu'alors dans Turin : Vive la liberté des cultes ! vive la liberté de conscience ! et d'autres semblables. La marche au travers des grandes rues, durant les quatre heures qu'elle dura, ne fut qu'une moisson de témoignages de sympathie et de fraternité, tant de la part de la foule serrée qui formait la haie, que des spectateurs des deux sexes qui se pressaient aux fenêtres et sur les balcons, ornés de tapis et de drapeaux. Les félicitations et les vœux expressifs abondèrent principalement dans les rues habitées par la haute bourgeoisie et par les classes cultivées. « J'ai vu des prêtres, dit un ministre de l'Évangile et témoin oculaire, jeter leur chapeau en l'air sur notre passage en criant de toutes leurs forces : Vivent nos frères Vaudois ! J'en ai vu d'autres s'élançer hors des rangs et venir serrer quelqu'un d'entre nous dans leurs bras. »

Que les temps étaient changés ! Jadis aussi, on avait vu des Vaudois martyrs de leur fidélité à l'Évangile, traverser les rues de la capitale, mais escortés par la gendarmerie ; les prêtres qui les entouraient, en les conduisant au supplice, les fatiguaient inutilement de leurs sollicitations, abusant cruellement du droit du plus fort. Maintenant, leurs successeurs saluent généreusement l'émancipation des descendants des martyrs.

Arrivés sur cette Place-Château, où autrefois la foule irritée s'écriait à la vue du condamné : Mort à l'hérétique ! les Vaudois de 1848 furent accueillis par une multitude bienveillante aux cris joyeux de : Vivent les Vaudois nos frères ! A l'extrémité de cette place les attendaient le roi, la

reine, la famille royale, les grands dignitaires, la cour. D'autant plus émus de reconnaissance pour le souverain magnanime qui les avait émancipés, que le lieu où ils venaient lui rendre hommage avait vu tressaillir sur l'échafaud ou sur le bûcher les chairs palpitantes des victimes de leurs ancêtres, ce fut d'une voix émue et pénétrée qu'ils saluèrent de leurs *vivat* Charles-Albert, le roi émancipateur (1).

Si la politique généreuse du roi, en donnant la liberté civile aux Vaudois, avait réjoui la généralité des cœurs sensibles, elle avait produit l'effet contraire sur ceux en qui l'intolérance avait étouffé la justice, sur l'évêque de Pignerol en particulier. M^{sr} Charvaz, trop engagé par ses antécédents pour revenir sans humiliation à une conduite modérée et conciliante à l'égard des Vaudois, offrit au roi sa démission qui fut acceptée. Il s'éloigna attristé de son évêché où il avait fomenté si longtemps et sans grands succès la haine religieuse contre de pacifiques voisins.

L'esprit qui l'animait est encore celui des classes ignorantes de la campagne surtout. Des Vaudois, se rendant à Turin à pied pour la fête de la constitution dont on vient de parler, avaient été salués de paroles menaçantes par des paysans de la plaine. Le bruit même s'était répandu aux Vallées qu'on n'avait fait descendre la population des communes vaudoises à Turin que pour l'égorger plus facilement. Aucune cause ne triomphe en un jour de tous ses ennemis : celles qui touchent aux idées religieuses moins que toutes les autres. Nous sommes donc moins surpris de ce reste de haine que de l'assentiment général que l'émancipation des Vaudois a rencontré.

(1) C'est le titre que le synode vaudois s'est plu à donner par reconnaissance à Charles-Albert. (Voir les Actes du Synode de 1848.)

Quant aux Vaudois, il est inutile de dire qu'ils ont apprécié vivement le bienfait royal de leur émancipation civile et politique. Ils en rendaient grâces à Dieu par un service solennel le jour même où leur députation était accueillie à Turin avec tant de sympathie. Et depuis cet événement, leur premier synode, réuni à la Tour la même année, a décidé à l'unanimité d'en célébrer le souvenir par un service religieux d'actions de grâces, le dix-septième février de chaque année, jour anniversaire de celui dans lequel Charles-Albert signa leur émancipation.

La reconnaissance des Vaudois s'est montrée aussi par le zèle avec lequel la jeunesse a marché sous les drapeaux de son roi dans la lutte soutenue par l'Italie contre l'Autriche. Après deux campagnes malheureuses, le Piémont a remis son armée sur le pied de paix, et les jeunes gens des Vallées que le devoir n'a pas retenus dans les rangs de l'armée, sont retournés dans leurs familles cultiver la terre, soigner les troupeaux ou exercer quelque industrie. D'autres mieux doués, ou dans des circonstances meilleures, ont profité sans retard du droit que leur accorde le décret d'émancipation, de se préparer dans les établissements publics de l'Etat aux carrières libérales jadis fermées devant eux.

Le seul fait important qu'il resterait à constater serait de savoir, si la position religieuse des Vaudois, vis à vis de l'Etat, est restée exactement ce qu'elle était avant leur émancipation civile? Légalement, oui; de fait, non, ou du moins pas absolument. Le décret d'émancipation porte, il est vrai: *Rien n'est dérogé, quant à l'exercice de leur culte et aux écoles dirigées par eux*; mais l'esprit même que respire ce décret est un correctif de cette disposition. Il est virtuellement impossible de replacer dans une position religieuse inférieure

et exceptionnelle les hommes que la loi vient d'émanciper civilement et politiquement. Les faits ont commencé à le démontrer. La congrégation évangélique de Turin qui, jusqu'alors, célébrait le service divin dans l'hôtel de l'ambassadeur de Prusse, ayant demandé au ministère le don d'un local pour son culte, ne put obtenir, il est vrai, la cession gratuite d'un édifice, faveur qui aurait placé l'Eglise vaudoise sur un pied même plus avantageux que l'Eglise privilégiée; mais elle lut avec joie dans la réponse du président du conseil, que le gouvernement était prêt à accorder aux protestants l'autorisation qui leur serait nécessaire pour se réunir dans tout autre local qu'ils voudraient destiner à cet usage (1). La liberté de se construire un temple dans Turin leur est donc concédée. Des facilités du même genre leur seront faites probablement partout où leur nombre en montrera l'urgence. Le ministre de la guerre a aussi écrit officiellement à la Table qu'il avait pris des dispositions pour que les soldats vaudois pussent assister au culte de leur Eglise dans les places où il y en aurait un, et pour que l'accès des hôpitaux fût accordé sans difficulté aux ministres protestants qui voudraient porter les secours de leur religion aux soldats leurs coreligionnaires (2).

Du reste, l'avenir montrera, si toutes les bonnes intentions se réaliseront, si toutes les promesses seront tenues. Les lois qui doivent régler la tolérance reconnue à l'Eglise vaudoise sont encore à faire. Une commission de dix membres, dont un Vaudois et un Israélite a été nommée pour

(1) Voir l'*Echo des Vallées*, 2^e année, page 10; excellent journal vaudois, rédigé en grande partie par M. J.-P. Meille, dont les communications nous ont été précieuses pour la partie de cette histoire qui concerne le XIX^e siècle.

(2) Voir encore l'*Echo des Vallées*, 2^e année, p. 59.

élaborer la matière et donner un préavis. (Voir l'*Echo des Vallées*, 2^e année, p. 55.)

Il ne nous reste plus qu'un mot à dire sur un effet de l'émancipation des Vaudois. Le synode de 1848, appréciant la nouvelle position que leur ont faite la générosité de Charles-Albert, et la bienveillante sympathie du royaume et de l'Italie, en levant les barrières qui les reléguaient à l'écart, a cru devoir, de son côté, resserrer autant que possible le lien de cette fraternité nouvelle par une mesure d'une grande importance ; il a autorisé la Table à favoriser l'emploi de la langue italienne pour l'instruction publique et la prédication dans toutes les paroisses où la chose serait praticable. (Actes du Synode de 1848, art. 34.)

Ce n'est point le lieu de discuter sur l'utilité et l'opportunité d'une telle décision. Nous la signalons seulement, en annonçant qu'elle est en voie d'exécution. A Saint-Jean déjà une prédication est faite tous les dimanches en italien ; à Turin, une fois par mois. Un petit recueil de psaumes et de cantiques en cette langue a été publié et mis en usage. Six ministres ont été étudier l'italien à Florence. De nombreux régents l'apprennent d'eux. Il est employé déjà pour plusieurs cours au collège de la Tour. Il y deviendra usuel, on l'espère. Par l'emploi de cette langue, la population vaudoise se met en mesure de donner, en échange du bienfait de l'émancipation qu'elle a reçu de l'Italie, celui de la lumière évangélique qu'elle a eu mission de conserver dans sa pureté jusqu'à aujourd'hui. Peut-être est-elle encore appelée à la faire luire par la suite, et à réaliser le nom de sa principale vallée, celui de *Luserne*, *lucerna*, de même que sa devise antique : *Lux lucet in tenebris*, la lumière luit dans les ténèbres.

Disons-le, c'est par sa foi seule, c'est par la vie chrétienne

qui en émane et qui rayonne autour d'elle pour le salut des peuples, que la population vaudoise évitera les dangers d'une fusion avec le monde, qui pourraient résulter de son émancipation et qu'elle continuera l'œuvre assignée à ses pères.

Veuille Celui qui l'a gardée dans l'adversité, qui lui a donné la fidélité dans l'oppression, la préserver de tiédeur et de mondanité maintenant que la prospérité lui est offerte !

En terminant ce dernier chapitre, nous ne pouvons mieux faire que de citer quelques paroles du général Beckwith, l'un des plus précieux amis que les Vaudois aient jamais eus. Elles sont empruntées à la lettre qu'il a adressée au Modérateur, en réponse à celle que le synode lui avait votée unanimement pour les services qu'il n'a cessé de rendre aux Vallées depuis plus de vingt ans, spécialement dans l'instruction publique.

« Que ceux d'entre vous qui se souviennent de votre
» condition passée réfléchissent sérieusement sur la valeur
» et la nécessité d'avoir raison dans les principes, et qu'ils
» apprennent à avoir foi dorénavant dans leur triomphe,
» quels que soient les obstacles par lesquels ils sont pour
» le moment encore comprimés.

» Il ne s'agit pas de compter les têtes, il suffit qu'il y ait
» un homme qui ait raison pour pouvoir dominer toute une
» nation, et si vos humbles ancêtres, patients et persévé-
» rants, ont conservé la vraie règle de foi intacte et l'ont
» transmise à travers les siècles, ils nous offrent encore un
» exemple que vous n'avez qu'à suivre, et dont la vraie
» valeur se montrera toujours plus dans toutes les occasions
» où les hommes seront appelés à la mettre en évidence.

» Continuez à marcher sur la voie ancienne en toute
» simplicité et intégrité de cœur. Cette même lumière qui a

» brillé dans les ténèbres du ix^e siècle, éclairera votre marche, au milieu des chocs qui vont faire trembler la terre sous vos pas, et vous donnera toujours de nouvelles facilités pour jouer votre rôle dans les événements que la Providence vous prépare. Soyez constants et fermes, non adonnés aux changements, mais ne vous refusant pas aux modifications demandées par le temps, par les choses et par la charité envers ceux avec qui vous aurez à faire. Ralliez-vous les uns aux autres; agissez comme vous avez fait depuis le commencement. Profitez de tout ce qui se passe, avec bon sens, avec modération, en oubliant les injures passées, et soyez persuadés que vous en serez noblement récompensés.

» Votre Eglise est bien organisée, votre éducation publique fait son œuvre; dirigez votre attention sur vos écoles; le bien-être de vos enfants dépend en grande partie de leur efficacité. C'est dans ces pépinières que sont jetées les premières semences de ces grandes vérités inconnues à Socrate. C'est là qu'on greffe sur ces tendres rejetons la parole de cette règle de foi immuable qui annonce Jésus-Christ crucifié, seul médiateur entre Dieu et les hommes, de Celui qui est le chemin, la vérité et la vie, de Celui sans lequel personne ne vient au Père, dont le sang purifie de tout péché et qui a miséricordieusement proclamé, que *celui qui confesse avec la bouche et croit dans son cœur que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, sera sauvé*, théologie capable de sauver le monde (1). »

(1) Voir l'*Echo des Vallées*, 1^{re} année, p. 60. Ou la *Réformation du xix^e siècle*, tom. IV, pag. 357.

FIN DU SUPPLÉMENT.